

Compte rendu
Comité Local de Lutte contre le Bruit (CLLB)
 Vendredi 23 septembre 2022

Invités / présents

Prénom NOM	Fonction	Présent
Christophe LEDRAN	Adjoint au maire du 17e en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités	X
Pierre-François LOGEREAU	Conseiller du 17e en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, au suivi des chantiers, aux mobilités	X
Bruno CHAVANES	Conseiller Spécial	X
Jean-Philippe CLEMENT	Mairie du 17e – DGA Espace Public	X
Farid RABIA	Direction de la Voirie et des Déplacements	X
José ALVES	Adjoint de la Cheffe division 17 de la police municipale	X
Kevin IBTATEN	DTEC – Chargé d'étude sur le bruit	X
Sandra HERNANDO	DTEC – Responsable du département environnement sonore et lumineux	X
Fanny MIETLICKI	Directrice de BruitParif	X
Lucille PINEL-LAMOTTE	Directrice MicroDB	X
Christophe ROSIN	SNCF Réseau - Responsable acoustique pour l'IDF	X
Bernard JEUNEHOMME	Habitant du 17e	X
Jean GOBY	Union des locataires 164	X
Joël MORVAN	Habitant de la Porte d'Asnières	X
Philippe GRILLET	Habitant du 17 ^e secteur Legendre-Fillion	X
Jeanne CUIEC	Habitante du 17 ^e secteur Legendre-Fillion	X

1/ Introduction

Christophe LEDRAN remercie l'ensemble des participants pour cette deuxième réunion. Pour rappel le comité local de lutte contre le bruit du 17e est une instance opérationnelle ayant pour but de traiter collégalement les sujets ayant trait aux nuisances sonores dans l'arrondissement sur l'espace public. Il rappelle que c'est extrêmement important pour le Maire, Geoffroy Boulard, et la majorité d'arrondissement de porter ces sujets et de tenter d'y apporter des solutions concrètes dans le cadre de la réglementation, dans la limite des possibilités offertes aux élus du 17e et en lien avec les partenaires et les habitants. Chaque participant se présente dans le tour de table.

2/ Retour du le CR du comité précédent

Christophe LEDRAN précise que ce retour sur le CR est important pour effectuer un suivi précis des actions afin d'apporter des solutions concrètes aux habitants.

Par exemple, le CR précédent attirait l'attention sur la validation en cours du PAES parisien qui a depuis été voté en juillet 2022 avec un amendement important sur lequel nous reviendrons.

Le CR concluait aussi après l'étude sur les sirènes de BruitParif de réaliser un complément d'étude Porte d'Asnières qui est en cours de mise en œuvre.

Le CR rappelait les actions engagées avec la SNCF, BruitPatif et les habitants concernant le retour des trains de fret dans le parc MLK. La situation s'est largement apaisée depuis ce plan d'actions souhaité et coordonné par le Maire du 17^e.

Philippe Grillet souhaite redire que la Rue de Rome est un axe fortement perturbé par les sirènes et les 2 roues motorisés.

3/ Vote du PAES parisien en juillet 2022

Après concertation publique, le nouveau Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore parisien a été voté en juillet 2022. Le comité local du bruit du 17^e se félicite que le seul amendement adopté au PAES initial a été celui de préconiser la création d'un comité local dans chaque arrondissement.

Le 17^e est heureux d'avoir pu inspirer ce complément au plan parisien.

4/ Présentation des 1ers résultats de l'expérimentation MicroDB

Le traitement du bruit en Ville nécessite l'expérimentation de solution permettant de réduire certaines sources de nuisances sonores comme le bruit routier. Ainsi rue Cardinet a été expérimenté un radar de bruit permettant la verbalisation. La société MicroDB, présente en visio, a donc présenter le résultat de cette expérimentation et nous expliquer la suite du processus notamment le processus d'homologation auprès de l'État. (Voir support de présentation).



L'expérimentation a eu lieu du 02 février jusqu'au 06/07. Le dispositif ne lisait pas les plaques avec un LAPI dans cette phase d'expérimentation. Le système MicroDB saurait discriminer 0,2% des passages isolés du trafic (80 véhicules sur 13700 véhicules). Il s'agit en majorité des 2 roues motorisés entre 84 et 87 dB. On remarque que les passages très bruyants (sup à 84dB) se font majoritairement de jour.

Jean-Philippe Clément demande à MicroDB s'ils pensent arriver à discriminer les différents véhicules au même moment dans le cadre du développement de leur produit.



Valide: vrai positif

MicroDB répond que la distance minimum entre deux véhicules doit être de 5m minimum. Le système ne peut pas discriminer les véhicules qui se croisent.

Jean-Philippe Clément demande si la récupération de plaque a été testée ?

MicroDB répond que non mais est confiant dans sa capacité à récupérer les plaques car ils l'ont déjà testé dans d'autres situations.



Plusieurs véhicules : Fausse alarme

Pour la suite du processus d'homologation, à l'automne 2023, une phase de verbalisation devrait avoir lieu après la phase d'homologation qui débutera fin octobre 2022.

BruitParif complète le partage d'informations en précisant qu'ils testent aussi un dispositif dans le 20^e arrondissement, rue d'Avron, sur un site qui présente les mêmes caractéristiques que la rue Cardinet.

La technologie est différente. Elle suit les véhicules dans la scène sur un cercle entre 10 et 15m.

Le dispositif arrive à avoir de l'ordre de 33 dépassements par jour pour 84DB. Avec une très grande majorité de 2RM.



Véhicules avec sirène ou klaxon : Fausse alarme

Kevin Ibtaten demande sur la prise de plaque la nuit pose une question particulière ? Il demande également sur les données de captation des sirènes pourront être exploitées même si elles ne donnent pas lieu à verbalisation.

MicroBD et BruitParis confirment qu'il ne devrait pas y avoir de souci pour garder et partager les données sur les sirènes et ils confirment que les dispositifs n'ont pas besoin de flash la nuit pour capter les plaques d'immatriculation.

Conclusion



Le radar a fonctionné 4 mois, sans maintenance particulière, ni vandalisme.

Bon site de mesure avec des cas complexes: les 2 premiers mois ont permis d'améliorer le système face au flux de circulation très important, les 2 mois suivants (mai et juin) ont remonté des **données fiables**.

Les **passages bruyants** au dessus du seuil de transmission qui peuvent être isolés représentent **0,2% du trafic** (1532 sur 13700*60): difficile de juger de l'impact du radar sur le nombre de passages bruyants.

Les passages « **vrai positif** » qui pourraient être sanctionnés en étant au dessus du seuil de bruit de 84 dBA ne sont plus que **80 sur 60 jours de mesures validées, uniquement des 2 roues**, et 9 passages identifiés seulement au-delà de 90 dBA. Beaucoup de 2 roues passent entre 80 et 84 dB.

Beaucoup de fausses alarmes ont été identifiées, notamment par la circulation de véhicule prioritaire.

5/ Lancement d'une étude complémentaire Porte d'Asnières à l'aide d'un radar de bruit

Christophe Ledran rappelle que BruitParif est un partenaire majeur du comité local du bruit du 17e. Nous saluons d'ailleurs l'élection d'un nouveau président. Christophe Ledran rappelle les travaux de BruitParif sur l'étude des sirènes Bd Berthier, ainsi que le travail effectué par BruitParif en lien avec la SNCF à la demande de la mairie du 17e, au niveau du parc MLK pour objectiver les nuisances sonores du passage du train de fret sur le raccordement des Batignolles.

La nouvelle étude cherche à préciser les nuisances autour de la Porte d'Asnières. Le dispositif BruitParif sera déployé prochainement pour des résultats prévus à la fin octobre qui seront présentés au prochain comité local du bruit. BruitParif remercie les habitants pour leur aide dans l'installation du dispositif et les habitants remercie BruitParif pour son implication.

6/ Résultats de l'étude de la SNCF sur la place Charles Fillion

Christophe Ledran rappelle que le comité accueille les riverains de la place Charles Fillion. Ils sont à l'origine de l'étude car ils ont fait connaître les difficultés rencontrées liées au passage des trains le matin tôt (bruit et vibrations). Une étude a donc été réalisée et présentée en séance par SNCF Réseau de manière à objectiver la nuisance.

(Voir support de présentation)

NUISANCES ACOUSTIQUES ET VIBRATOIRES À PARIS, 17^{ÈME}

RÉALISATION DE MESURES ACOUSTIQUES ET VIBRATOIRES

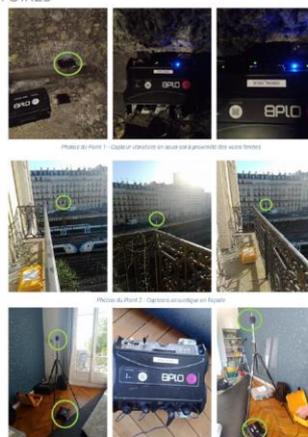
Mesures réalisées du mercredi 15 au jeudi 16 juin 2022 :

- + 2 mesures de bruit de 24 heures réalisées avec des sonomètres:
 - à l'extérieur du logement, à 2m de la façade (R+2)
 - à l'intérieur du logement dans la chambre (R+2)

- + 2 mesures vibratoires réalisées en simultanément avec des accéléromètres:
 - à l'extérieur en pied du bâti (dans la cave)
 - à l'intérieur au niveau de la chambre (R+2)



Localisation des points de mesures



Photos du Point 2 - Capteurs acoustique et vibratoire dans la chambre au 2^{ème} étage

NUISANCES ACOUSTIQUES ET VIBRATOIRES À PARIS, 17ÈME

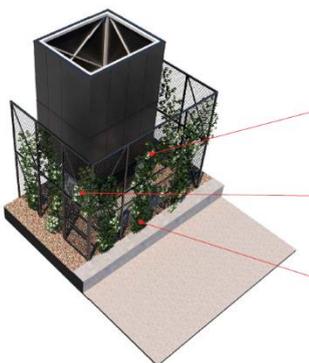
DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE - ARMEMENT DES VOIES ET VITESSES

N° ligne	Voie	Rail	Traverse	Vitesse maximale trains
334 000	VU	BN joints concordants (1964)	Bois (1964)	50 km/h
	V1 / 2G6	LRS fabriqué en atelier (1984)	Bois (1984)	80 km/h
	V2 / 1G6	LRS fabriqué en atelier (1984)	Bois (1984)	80 km/h
340 000	V1 / 2G5	LRS (2020)	Béton (2001)	80 km/h
	V2 / 1G5	LRS fabriqué en atelier (2000)	Béton (2000)	80 km/h
334 900	V1 / 2G4	LRS (2020)	Béton (1999)	80 km/h
	V2 / 1G4	LRS (2020)	Béton (1995)	70 km/h
975 000	V1 / 2G3	LRS (2018)	Béton (2018)	70 km/h
	V2 / 1G3	LRS (2018)	Béton (2018)	60 km/h
973 000	V1 / 2G2	LRS (2016)	Béton (2016)	70 km/h
	V2 / 1G2	LRS (2021)	Béton (2021)	70 km/h



Une voie avec rails anciens, traverse encore en bois et proche des immeubles d'habitation semble être une source de bruit et de vibration. La SNCF réseau va l'insérer dans son plan de maintenance. Une information sur le calendrier potentiel de travaux sera communiquée aux riverains dès les études terminées.

6/ Projet d'extension du réseau des cheminées acoustiques sur le Bd Pereire



Avec la médiation du Maire du 17^e entre les habitants, fortement impactés par des nuisances sonores nocturnes, et la SNCF, la solution d'une mise en œuvre de 10 cheminées acoustiques sur l'axe Pereire Nord est une vraie réussite.

Suite à de nouvelles plaintes sur l'axe sud du Bd Pereire, une nouvelle médiation est en cours et le Maire du 17^e a demandé à la SNCF d'étendre le réseau à 13 cheminées supplémentaires. Cette solution est en cours d'analyse.

Les premières et les prochaines cheminées pourront bénéficier d'un habillage végétalisé pour les rendre encore plus esthétiques.

7/ Plan d'actions de réduction des nuisances sonores Porte d'Asnières

Le carrefour est victime de bouchons gigantesques aux heures de pointe, souvent liés à des comportements inciviques de franchissement du carrefour inappropriés. Cela provoque d'importantes nuisances sonores quand les cortèges de l'administration pénitentiaire, de convois officiels ou des véhicules d'urgences (Pompiers ou ambulances) tentent de franchir le croisement.

Plusieurs idées sont à l'étude ou en cours de mise en œuvre :

- Avec la RATP : Renforcement de la signalétique pour annoncer le Tramway

- Vœu au prochain Conseil d'arrondissement : remise en fonctionnement des capteurs de circulation afin de remettre les scénarios de feu de croisement en fonctionnement normal.
- Préfecture et administration pénitentiaire : prise de rendez-vous pour demander un usage réfléchi des sirènes autour du carrefour
- Ambulanciers : courrier de sensibilisation sur l'usage des sirènes

7/ Visite du CIDB

Christophe Ledran rapporte la visite du Centre d'information et d'étude sur le bruit, association d'utilité publique situés dans le 17^e. C'est un centre national dont la plupart des ressources sont accessible sur leur site bruit.fr.

Cet acteur peut en outre

- Développer des actions de pédagogie (école notamment) / de formation sur la thématique du bruit en milieu urbain ;
- Informer les habitants sur les problématiques du bruit.